VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

2.11. OBJET : REW scrl – Assemblée générale Désignation d'un représentant communal issu du groupe PSD@ en remplacement de Monsieur Kévin PIRARD

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1122-34 § 2, L1523-11 et L1532-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 désignant notamment, pour représenter la Ville d'Andenne aux assemblées générales de l'intercommunale Réseau d'Energies de Wavre, REW scrl en abrégé, Monsieur Kévin PIRARD, Conseiller communal, domicilié à ANDENNE, rue Pré des Dames, n°2, issu du groupe PSD@ et qui s'est déclaré apparenté au PS ;

Vu la démission de Monsieur Kévin PIRARD de son mandat de Conseiller communal, acceptée lors de la présente séance ;

Considérant en particulier qu'en application de l'article L1532-2 susvisé du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, *« Tout membre d'un conseil communal (...) exerçant, à ce titre, un mandat dans une intercommunale ou une association de projet est réputé de plein droit démissionnaire : 1° dès l'instant où il cesse de faire partie de ce conseil communal (...) » ;*

Qu'il convient dès lors de désigner le/la remplaçant.e de Monsieur PIRARD aux assemblées générales de la scrl REW ;

Sur la proposition du groupe PSD@,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Madame Gwendoline WILLIQUET, Conseillère communale, domiciliée à NAMECHE, rue Sous-Meuse, n°4, est désignée pour représenter la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales du REW, aux côtés des quatre autres membres du Conseil communal (MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN et Philippe MATTART, Conseillers communaux) désignés le 29 avril 2019.

Article 2

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment et étant entendu que la perte de la qualité de membre du Conseil communal entraîne d'office la perte par ce membre de la qualité de représentant de la Ville d'ANDENNE.

Article 3

La présente résolution sera notifiée d'une part, à Madame Gwendoline WILLIQUET, préqualifiée, et d'autre part, à l'intercommunale Réseau d'Energies de Wavre, rue Provinciale, n°265, à 1301 BIERGES.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**